

# FEUILLE DE ROUTE

PTSM ARIEGE

Modifiée suite aux avis rendus par CTS et CLS

2021/ 2026

## **AXE I REPERAGE ET ORIENTATION**

### **Optimiser le repérage précoce de la souffrance psychique et des troubles psychiques de l'enfant à la personne âgée.**

De l'enfant à la personne âgée, le repérage de la souffrance et des troubles psychiques n'est pas optimal en Ariège, alors même qu'il permet de diminuer les conséquences de la maladie et d'améliorer les perspectives de rétablissement.

Plusieurs raisons à cela :

Tout d'abord, les structures dont une de leurs missions est d'orienter les patients et les usagers vers le soin (ASE, MDA, CAMSP, CMPP, CSAPA, CAARUD ...) ne peuvent à elles seules améliorer ce constat en raison d'un effectif insuffisant de médecins généralistes et de psychiatres sur notre territoire mais aussi de professionnels spécialisés en psychiatrie intervenant dans certains services ou institutions :

- maternité et pédiatrie au CHAC et au CHIVA,
- EHPAD, FAM, ESAT...,
- médecine scolaire,
- services d'aide à domicile,
- centres locaux, CCAS...,
- professionnels médicaux et paramédicaux libéraux.

Ensuite, trop peu de professionnels, quels que soient leur secteur d'activité (sanitaire, social ou médico-social) et leur mode d'exercice (en institution ou libéral), participent ou peuvent participer aux actions de sensibilisation / formation proposées sur notre département :

- sensibilisation à la santé mentale (CHAC / Ireps Occitanie),
- sensibilisation au diagnostic de l'autisme (Dr HARDY CHAC),
- repérage du risque suicidaire (CHAC / ARS).

Enfin, il est noté que le caractère non stable de nombreuses maladies psychiques ne facilite pas non plus le repérage. Il interroge, de fait, plusieurs organisations sur leur capacité à détecter les signes précurseurs des troubles psychiques et à organiser des relais pour prévenir l'aggravation d'une situation connue ou détecter des situations en évolution.

#### **Fiche 1 Sensibilisation, Information, Formation**

- 1.1. Répertorier tout ce qui concerne les dispositifs de proximité (département) ) y compris associatifs
- 1.2. Diffuser et alimenter régulièrement les espaces d'informations
- 1.3. Créer des espaces d'information, de sensibilisation et de formation pour les différents acteurs (professionnels, usagers, citoyens)
- 1.4 Déployer sur le département les formations régionales à la prévention de la crise suicidaire

#### **Fiche 2. Repérage précoce de la souffrance en périnatalité**

- 2.1. Créer un groupe pilote
- 2.2. Créer un réseau de repérage et d'orientation
- 2.3. Améliorer le travail de repérage et de prévention auprès des populations à risques
- 2.4. Sensibiliser les acteurs de 1ère ligne au repérage des situations de souffrance en périnatalité

### **Fiche 3. Pair et / ou Aidants**

- 3.1. Développer un dispositif de soutien aux jeunes aidants, en lien avec la MDA
- 3.2. S'appuyer sur les dispositifs existants (ex : Réseau PAIRR d'Autisme Ariège)
- 3.3. Développer les liens avec associations d'aidants

<b>AXE 1 REPERAGE ET ORIENTATION</b>	Fiche n° 1		
	<b>Information, Sensibilisation, Formation</b>		
<u>Pilotes durant le PTSM</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CHAC</li> <li>• IREPS Occitanie</li> <li>• MDPSH / CD 09</li> </ul>			
<i>Objectifs Spécifiques</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux usagers/citoyens d'un territoire de connaître les dispositifs</li> <li>• Informer les différents professionnels de tous champs des dispositifs existants</li> <li>• Former citoyens/usagers/professionnels sur des thématiques spécifiques</li> </ul>			
<i>Objectifs opérationnels</i>	Actions	<i>Opérateurs Partenaires</i>	<i>Echéances</i>
<b>1.1 Répertoire tout ce qui concerne les dispositifs de proximité (département)</b>	1.1 Pour les professionnels, compiler les différentes sources, par public, par catégorie de professionnels, par dispositif. Pour avoir une vision globale des dispositifs médicaux, médicaux-sociaux, sociaux, environnementaux, économiques, culturels, sportifs...	- ARS sur la base de Santé. Fr - CPAM avec ameli.fr - DDCSPP (DIRECCTE, DSDEN) - Conseil Départemental - CAF - Collectivités territoriales (Com-Com, Agglo, CLS) - Associations des Maires - Associations gestionnaires Médico-social - MSA - Services santé au travail	1 semestre 2021
	1.2 Pour les usagers, travailler à compiler les informations des représentants et des associations du département		
	1.3 Pour les citoyens, faire un lien avec les élus locaux		
<b>1.2 Diffuser et alimenter régulièrement les espaces d'informations de proximité</b>	2.1 Via Santé.fr, chaque structure fera un relai sur son site ; impliquer les services informatiques	- DD ARS (chaque partenaire va pouvoir fournir des infos à ce site) - Chaque partenaire participant - UDCCAS 09 - La dépêche du Midi, La Gazette ... - Radio Oxygène,	Durant La durée du Projet Territorial de Santé Mentale
	2.2 Via sites des différents partenaires		
	2.3 Par les médias locaux, radio, journaux, sites, à raison d'une information conséquente une fois par semestre.		

	Formaliser des conventions de partenariats	Radio Couserans, .... - Azinat, ...	
<b>1.3 Créer des espaces d'information, de sensibilisation et de formation pour les différents acteurs (professionnels, usagers, citoyen)</b>	3.1 Collectifs : mise en place de sessions de sensibilisation et formation ouvert à tous (professionnels, usagers, citoyens), avec lieu d'échanges.	- DRAPPS - CHAC - Associations - Unafam	2021/2022
	3.2. Individuels : en diffusant l'existant et en créant des capsules et des outils utilisables, pour chacun selon ces contraintes.	- E- santé - DRAPPS	
<b>1.4 Déployer sur le département les formations régionales à la prévention de la crise suicidaire</b>	1.4.1 Mise en place de sessions de formations avec un ciblage des professionnels dans différents champs.	- ARS - MSA services - CHAC	Durant PTSM
<b>Indicateurs :</b>  Nombre de sites relayés Dernière mise à jour enregistrée Nombres de partenaires participants Evaluation questionnaire à 1 an via les communes Nombre de participants		<b>Liens avec projets régionaux ou/et territoriaux</b>  Feuille de route psychiatrie santé mentale : Poursuivre l'amélioration des connaissances et pratiques professionnelles et interconnaissances (stages croisés...) Fiche n°6 : Mettre à disposition des ARS un ensemble d'actions intégrées de prévention du suicide (formation prévention crise suicidaire + extension VIGILANS) PMS CHAC : reprendre les journées de sensibilisation à la santé mentale PMS CHAC : Etendre les dispositifs de soutien aux aidants et à la parentalité 4 <sup>ème</sup> plan autisme (CRA et associations : Autisme Ariège, SATÉD09)	

## Fiche n° 2

## Le repérage précoce de la souffrance psychique en périnatalité

**AXE 1  
REPERAGE ET  
ORIENTATION**
Pilotes durant le PTSM

- CHAC
- IREPS Occitanie
- MDPSH / CD 09

*Objectifs Spécifiques*

- Repérer et orienter précocement les troubles psychiques de la grossesse et du post-partum
- Prévenir et repérer les troubles précoces de l'attachement
- Soutenir la parentalité, en particulier dans les situations à risques
- Améliorer la lisibilité et la coordination dans le parcours de soins

<i>Objectifs opérationnels</i>	Actions	<i>Opérateurs Partenaires</i>	<i>Echéances</i>
<b>2.1 Créer un groupe pilote</b>	2.1.1 Identifier les personnes intéressées et formées à la psychiatrie périnatale	<b>CHAC/CHIVA</b> PMI ASE MSP CSAPA Tout partenaire intéressé et formé	1 <sup>er</sup> semestre 2021
	2.1.2 Identifier les professionnels De 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> ligne concernés		
	2.1.3 Mettre en place le groupe avec organisation et fonctionnement		
<b>2.2 Créer un réseau de repérage et d'orientation</b>	2.2.1 Informer et formaliser le réseau	<b>CHAC/CHIVA</b>  CD09 – PMI et ASE  MSP du territoire  CADA - CHRS  CSAPA  Tous les partenaires du social/sanitaire/médico-social	Fin 2021
	2.2.2 Construire et partager des outils d'évaluation		
	2.2.3 Favoriser la communication		
	2.2.4 Développer les échanges interprofessionnels réguliers autour de situations complexes et/ ou à risques		
	2.2.5 Travailler le lien avec réseaux régionaux et les unités Mère-Bébé les plus proches.		
<b>2.3 Améliorer le travail de repérage et de prévention auprès des populations à risques</b>	2.3.1 Suivre les parents en psychiatrie en lien avec le réseau	<b>CHAC CHIVA</b>	A partir de 2022
	2.3.2 Créer une équipe mobile périnatalité, avec aller- vers.		
	2.3.3 Soutenir la parentalité en pédopsychiatrie		
<b>2.4 Sensibiliser les acteurs de 1<sup>ère</sup> ligne</b>	Mettre en place des temps d'échanges dans MSP pour mise en place d'un	<b>CHAC CHIVA</b> Sage femmes	2022 et suivantes

<b>au repérage des situations de souffrance en périnatalité</b>	process.	MSP	
<b>Indicateurs :</b>  Nombre de partenaires Nombre de réunion Nombre de repérage et d'orientation		<b>Liens avec projets régionaux ou/et territoriaux</b>  PRS Occitanie 2022 : Former les professionnels de santé concernés aux soins de développement de l'enfant (PS 3.1 FAPE) PMS CHAC : Fiche 4 : projet psychiatrie – petite enfance : créer une plateforme départementale de diagnostic	

Fiche n°3

**Pair et/ou aidants**

**AXE 1  
REPERAGE ET  
ORIENTATION**

Pilotes durant le PTSM

- CHAC
- IREPS Occitanie
- MDPSH / CD 09

*Objectifs Spécifiques*

- Accompagner les Pairs et/ou aidants pour une meilleure connaissance des dispositifs de proximité
- Promouvoir l'accès aux professionnels pour questionnement
- Impliquer les Pairs et/ou les aidants dans le repérage

<i>Objectifs opérationnels</i>	Actions	<i>Opérateurs Partenaires</i>	<i>Echéances</i>
<b>3.1 Développer un dispositif de soutien aux jeunes aidants, en lien avec la MDA</b>	3.1.1 Sensibiliser les professionnels aux problématiques spécifiques aux jeunes aidants	- <b>CHAC (Maison des Adolescents)</b>	2021
	3.1.2 Recenser les jeunes aidants en Ariège	- <b>CHAC (Maison des Adolescents)</b>	Le temps du PTSM
	3.1.3 Accompagner et prendre en charge les jeunes aidants	- <b>CHAC (Maison des Adolescents)</b> en partenariat avec JADE - JAO (Jeunes AiDants Ensemble – Jeunes Aidants Occitanie)	Le temps du PTSM
<b>3.2 S'appuyer sur les dispositifs existants (ex : Réseau PAIR d'Autisme Ariège)</b>	3.2.1 Elaborer et diffuser des formations spécifiques et soutien aux aidants des personnes présentant des troubles du neurodéveloppement	- Autisme Ariège (réseau PAIR) - <b>Sated09</b> (formation, habitat ...)	Durant La durée du Projet Territorial de Santé Mentale
<b>3.3 Développer les liens avec associations d'aidants</b>	3.3.1 Rencontres avec soignants de l'intra et extra hospitalier	- CHAC - <b>Unafam</b>	

Indicateurs :

Nombre de personnes accompagnées  
 Nombre de personnes formées  
 Nombres de rencontres réalisées avec Unafam  
 Conventions partenariales établies  
 Actions de sensibilisation réalisées, notamment en

**Liens avec projets régionaux ou/et territoriaux**

PRS Occitanie 2022 : Etendre les dispositifs de soutien aux aidants et à la parentalité (p.242)  
 (Parcours personnes en situation de handicap)

<p>établissements scolaires Nombre de jeunes aidants recensés et accompagnés</p>	<p>4<sup>ème</sup> plan autisme (CRA- Associations de familles et usagers) Mesure n°16 (la sensibilisation des personnels de l'Education Nationale) de la priorité 6 du Plan Aidants (épauler les jeunes aidants). Expérimentation 2020-2022 dans deux régions, Ile-de-France et Occitanie</p>
--	--

## **AXE II ACCES AUX SOINS**

### **Lever les barrières à l'accès aux soins ; Faciliter l'accès aux soins pour les personnes atteintes de difficultés psychiques.**

Les barrières à l'accès aux soins psychiatriques sont nombreuses et reposent à la fois sur des raisons liées aux patients et aux usagers, à la perception de la maladie mentale dans la population et à la manière d'offrir des services de santé mentale.

Ainsi, malgré une offre de soins répartie sur chacun des bassins de l'Ariège (CMP Adultes et enfants, MDA, CMPP, CAMSP ...), certaines zones géographiques ne sont cependant pas ou plus couvertes par des antennes ou des cabinets libéraux alors même que les questions de l'accessibilité aux soins et des transports restent centrales sur notre territoire (des patients/usagers vers les professionnels et vice-versa).

De plus, la saturation des lieux de consultation résultant notamment d'une démographie médicale en chute libre entraîne un allongement des délais pour l'obtention d'un rdv. Cette augmentation des délais est pointée mais surtout regrettée par l'ensemble des acteurs (professionnels de tous les secteurs, patients/usagers et leur famille).

Par ailleurs, bien qu'une équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) soit mise en place sur le département, la non-demande de certains patients / usagers en grande difficulté sociale constitue une problématique majeure dont l'importance ne doit pas être sous-estimée. En effet, elle conduit parfois à des situations de nonaccès aux soins, et le plus souvent à des recours tardifs en situation de « crise » mobilisant les secours : pompiers, SAMU, urgences psychiatriques du CHAC et du CHVA, forces de l'ordre... Ce recours tardif à l'accès aux soins peut aussi se retrouver chez des personnes atteintes de troubles psychotiques sévères par exemple.

Enfin, on constate que l'accès aux soins somatiques reste difficile pour les personnes vivant avec des troubles psychiques. En effet, bien que des liens existent, l'engagement de certains professionnels médicaux et paramédicaux pour prendre en charge ces personnes n'est pas encore total. De nombreux considérants ont été évoqués : la formation très limitée de ces professionnels à la santé mentale, les interprétations inadéquates de symptômes mis sur le compte de la maladie psychique ou les difficultés à assurer un cadre de relations sécurisé avec le patient / usager.

#### **Fiche 4. Favoriser le travail en coordination**

- 4.1. Améliorer le repérage et l'orientation spécifique de la personne
- 4.2. Mieux prendre en charge les soins somatiques des personnes souffrant de troubles mentaux
- 4.3. Développer l'utilisation du DMP pour tous les acteurs

#### **Fiche 5. Rapprocher les acteurs en charge de la santé mentale**

- 5.1. Créer des permanences de CMP dans les MSP
- 5.2. Créer un maillage d'Infirmiers en Pratiques Avancées au sein des CMP pouvant coordonner les parcours de soins
- 5.3. Créer des conventions de partenariats pour la prise en charge somatique Centres d'Examen de Santé de la CPAM/ médecins de ville/Psychiatrie

**Fiche 6. Objectiver les délais d'attente**

- 6.1. Organiser des formations décloisonnées
- 6.2. Développer la télé médecine
- 6.3. Utiliser des supports connectés

**Fiche 7. Développer l'aller vers**

- 7.1. Créer une équipe mobile « Adolescents en situation complexe » sur l'ensemble du département
- 7.2. Déployer la MDA en articulation avec PAEJ sur tout le département
- 7.3 Déployer une équipe mobile géronto-psy
- 7.4 Renforcer « l'aller vers » des PASS/EMPP
- 7.5 Créer des microstructures addiction au sein des MSP

<b>AXE 2 ACCES AUX SOINS</b>	Fiche n° 4  Favoriser le travail en coordination
	<u>Pilotes durant le PTSM</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CHAC</li> <li>• CPAM</li> </ul>

### *Objectifs Spécifiques*

- Améliorer les délais et la qualité de prise en charge en structures de psychiatrie ambulatoire
- Améliorer l'orientation des patients vers des dispositifs de premier niveau adaptés à leur situation psychologique.
- Désengorger les structures psychiatriques ambulatoires et d'urgence
- Développer la prise en charge coordonnée entre professionnels de premier recours et de santé mentale

<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Actions</i>	<i>Opérateurs Partenaires</i>	<i>Echéances</i>
<b>4.1 Améliorer le repérage et l'orientation spécifique de la personne</b>	4.1.1 Créer une grille de recueil de données standardisées ville/hôpital qui permettra un meilleur adressage de la personne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CPAM</li> <li>- <b>CHAC</b></li> <li>- Médecine de ville</li> <li>- UNAFAM</li> <li>- Tous les partenaires du social/sanitaire/médico-social</li> </ul>	A partir de 2021 sur la durée totale du PTSM
	4.1.2 Organiser des stages croisés médecins de ville / médecins hospitaliers par le biais des MSP/CPTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ARS</b></li> <li>- <b>CHAC/CHIVA</b></li> <li>- Médecine de ville</li> <li>- Tous les partenaires du social/sanitaire/médico-social</li> </ul>	A partir 2022
<b>4.2 Mieux prendre en charge les soins somatiques des personnes souffrant de troubles mentaux ou de troubles du neurodéveloppement</b>	4.2.1 Former les acteurs de la santé sur les modalités de prise en charge des patients atteints de troubles psychiques pour les soins somatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>CHAC</b></li> <li>- CHIVA</li> <li>- CD09</li> <li>- Professionnels libéraux de santé</li> <li>- Association des psychologues</li> </ul>	A partir de 2021 sur la durée totale du PTSM
	4.2.2 Favoriser le repérage par la psychiatrie des troubles somatiques et orienter les patients vers les Centres d'Examens de Santé pour un bilan de santé ou vers le médecin traitant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CHAC</li> <li>- CPAM</li> <li>- UNAFAM</li> <li>- Tous les partenaires du social/sanitaire/médico-social</li> <li>- Association des psychologues</li> <li>- Professionnels libéraux de</li> </ul>	A partir de 2021 sur la durée totale du PTSM

		santé	
	4.2.3 Développer le partenariat entre les CES et la médecine de ville pour les personnes atteintes de troubles psychiatriques afin d'avoir une continuité dans le parcours de soins.	- CPAM - CHAC - Médecine de ville - UNAFAM - Tous les partenaires du social/sanitaire/médico-social	
	4.2.4 Former les acteurs des soins somatiques à l'adaptation nécessaire pour une prise en charge spécifique des TND	- Réseau PAIIR d'Autisme Ariège - SATED09 et Ariège assistance (SAD TSA)	2022 /2023
<b>4.3 Développer l'utilisation du DMP</b>  <i>« La coordination des soins, notamment dans l'urgence médicale, doit passer par une bonne alimentation du Dossier Médical Partagé (DMP) qui, de façon dématérialisé, peut être consultable par tous les professionnels de santé et donc être plus efficient dans les soins à prodiguer. En amont de cette alimentation, il est primordial que tous les assurés aient pu créer, soit avec l'assistance des professionnels de santé ou de leur assistants médicaux ou encore de la CPAM, leur DMP. »</i>	4.3.1 Générer les ouvertures des DMP au sein de permanences dans les officine de ville	- <b>CPAM</b> - Pharmacies	A partir de 2021 sur la durée totale du PTSM
	4.3.2 Générer les ouvertures des DMP au sein de permanences	<b>CPAM</b> - CHAC - CHIVA	
	4.3.3 Générer les ouvertures des DMP au sein de permanences dans locaux de la CAF 09	- <b>CPAM</b> - CAF 09	
	4.3.4 Générer les ouvertures des DMP au sein de permanences dans les centres commerciaux	- <b>CPAM</b> - Centres commerciaux du département	
	4.3.5 Formaliser une action de communication sur le DMP dans la presse locale	- <b>CPAM</b> - Médias locaux	
	4.3.6 Former les assistants médicaux à la création et à l'alimentation des DMP	- <b>CPAM/ARS</b> - MSP	
<b>Indicateurs :</b>  Nombre d'orientation CES Nombre de personnes formées Nombre DMP ouverts	<b>Liens avec projets régionaux ou/et territoriaux</b>  PRS OCCITANIE 2022 : Améliorer la collaboration entre les médecins généralistes et les équipes spécialisées de la psychiatrie (p 248) engagement/action structurante cible -MA SANTE 2022 : chantier/projet cible - Associations spécifiques autisme		

Fiche n° 5

Rapprocher les acteurs en charge de la santé mentale

**AXE 2  
ACCES AUX  
SOINS**

Pilotes durant le PTSM

- CHAC
- CPAM

*Objectifs Spécifiques*

- Rapprocher Physiquement/Fonctionnellement les acteurs en charge de la Santé Mentale des usagers.
- Améliorer l'accès aux soins psychologiques et psychiatriques dans les structures d'exercices coordonnés en favorisant le développement et dispositifs intégrés CMP/MSP sur le territoire.

<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Actions</i>	<i>Opérateurs Partenaires</i>	<i>Echéances</i>
<b>5.1 Créer des permanences de CMP dans les MSP</b>	5.1.1 Implanter des CMP dans les locaux des MSP et prévoir un mode de fonctionnement partenarial entre ces 2 structures avec des réunions de coordination administrative et médicale.	- <b>CHAC (CMP) ARS</b> - MSP / professionnels de santé	A partir de 2022 sur la durée totale du PTSM
<b>5.2 Créer un maillage d'infirmiers en Pratiques Avancées au sein des CMP pour coordonner les parcours</b>	5.2.1 Former le IPA	- <b>CHAC ARS</b> - Infirmiers - IFSI	A partir de 2021 sur la durée totale du PTSM
	5.2.2 Répartir IPA sur le territoire et réaffirmer leurs missions	- CHAC ARS	
<b>5.3 Créer et/ou mettre à jour des conventions de partenariats pour la prise en charge somatique CES/médecins de ville/Psychiatrie</b>	5.3.1 Ouvrir un droit aux patients repérés, titulaires d'une AAH pour un bilan de santé en CES tous les trois ans	- <b>CPAM</b> - professionnels de santé libéraux / MSP - CHAC	A partir de 2021 sur la durée totale du PTSM

**Indicateurs :**

Nombre de CMP intégrés dans des MSP  
 - Pourcentage de MSP intégrant un temps de psychiatres /psychologues  
 - Nombre de dispositifs de soins partagés, nombre de médecins généralistes participant (et couverture territoriale)  
 - Nombre de patients atteints de pathologies psychiatriques suivis par les médecins traitants participant aux projets (sous réserve de faisabilité).

**Liens avec projets régionaux ou/et territoriaux**

Feuille de route santé mentale et psychiatrie :  
 Mieux prendre en charge la santé somatique des personnes vivant avec des troubles psychiques  
**PMS CHAC** : Fiche n°15 : s'implanter dans les MSP

<b>AXE 2 ACCES AUX SOINS</b>	Fiche n° 6		
	Réduire les délais d'attente		
<u>Pilotes durant le PTSM</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CHAC</li> <li>• CPAM</li> </ul>			
<i>Objectifs Spécifiques</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser un meilleur repérage et un diagnostic différentiel</li> <li>• Développer la télé médecine dans le secteur de la santé mentale</li> </ul>			
<i>Objectifs opérationnels</i>	Actions	<i>Opérateurs Partenaires</i>	<i>Echéances</i>
<b>6.1 Organiser des formations décroisonnées</b>	6.1.1 Organiser des formations médicosociales / éducatives sur le repérage afin d'affiner l'orientation adéquate de la personne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CHAC</li> <li>- EN</li> <li>- ESMS</li> <li>- SATÉD09</li> </ul>	A partir de 2022 sur la durée totale du PTSM
	6.1.2 Diffuser aux lieux d'accueil du jeune enfant les critères diagnostiques sur les TSA ≠ troubles de l'attachement (questionnaire MChat par exemple)		A partir de 2021 sur la durée totale du PTSM
<b>6.2 Développer la télé médecine</b>	6.2.1 Accompagnement de proximité réalisé par le GIP e-santé Occitanie permettant le cadrage, le déploiement opérationnel, l'animation et le suivi du projet territorial	- GIP e-santé Occitanie	A partir de 2021 sur la durée totale du PTSM
<b>6.3 Utiliser des supports connectés</b>	6.3.1. Développer le lien entre médecins (ville et établissements) et infirmières de ville pour une surveillance clinique infirmière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GHT</li> <li>- MSP</li> <li>- Etablissements médico sociaux</li> </ul>	A partir de 2021 sur la durée totale du PTSM
<b>Indicateurs :</b> - Nombre de structures et établissements participant au programme dans le département - Suivi de l'activité télé-médecine réalisée sur chaque département déployé (nombre de téléconsultations et de télé-expertises réalisées, nombre de patients pris en charge par télé-médecine, nombre de transports évités, nombre d'hospitalisations programmées)		Liens avec projets régionaux ou/et territoriaux <b>PRS Occitanie 2022</b> : Favoriser l'accès de l'utilisateur aux dispositifs innovants en santé mentale (p 250) Généraliser l'usage de la télé-médecine pour améliorer l'accès aux soins aux personnes âgées et handicapées (p52) Développer la santé connectée et les applications internet à destination des usagers en santé mentale (p67) <b>Feuille de route santé mentale et psychiatrie</b> : développer la télé-médecine	

<b>AXE 2</b>  <b>ACCES AUX SOINS</b>	Fiche n° 7		
	Développer l'aller vers		
<u>Pilotes durant le PTSM</u>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHAC</li> <li>• CPAM</li> </ul>			
<i>Objectifs Spécifiques</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'accès aux soins psychiatriques des personnes en développant « l'aller vers ».</li> <li>• Favoriser l'accès au diagnostic TSA chez les personnes adultes en s'appuyant sur le réseau des professionnels en libéral</li> </ul>			
<i>Objectifs opérationnels</i>	Actions	<i>Opérateurs Partenaires</i>	<i>Echéances</i>
<b>7.1 Créer une équipe mobile « Adolescent en situation complexe » sur l'ensemble du département</b>	7.1.1 Identifier et cartographier les besoins, en consultant le réseau des ESMS et conventionner avec les partenaires ( sous le pilotage d'un COPIL multi partenarial -ARS, CHAC, et ensemble des partenaires)	- <b>CHAC</b> MDA Etablissements Médico-sociaux	2021
	7.1.2 Déploiement de l'équipe sur le territoire		2022
<b>7.2 Déployer la MDA en articulation avec le PAEJ sur tout le département</b>	7.2.1 Créer des antennes de la MDA sur Saint-Girons et Pamiers, en articulation avec les interventions du PAEJ porté par le BIJ	- <b>MDA</b> - <b>CHAC</b> - <b>ARS</b> - <b>CAF</b> - <b>BIJ - PAEJ</b>	2eme semestre 2021
<b>7.3 Déployer une équipe mobile géronto-psy</b>	7.3.1 Constituer une équipe mobile territoriale composée de psychiatre, gériatres, et IDE formés à la prise en charge de ces pathologies pouvant intervenir sur l'ensemble des structures médicosociales du département	- <b>CHAC</b> - <b>CHIVA</b> - <b>ESMS</b>	2022
<b>7.4 Renforcer « l'aller-vers » des PASS/EMPP</b>	7.5.1 Renforcer l'aller vers de la PASS du CHAC (liens avec les MSP et les acteurs du social) en créant une équipe mobile (binôme IDE/assistante sociale et/ou travailleur social Ades Europe)	- <b>CHAC</b> - <b>CHIVA</b> - <b>ADES Europe</b> - <b>MSP</b>	2021
	7.5.2 Renforcer l'aller vers de l'EMPP sur l'ensemble du département et le partenariat	- <b>CHAC</b>	2021
<b>7.5 Créer des micro-structures addiction au sein des MSP</b>	7.6.1 Déployer des microstructures addiction au sein des MSP volontaires, avec appui des CSAPA (AIPD09 et ANPAA)	- <b>CSAPA</b> - <b>MSP</b>	Dès 2020
<b>Indicateurs :</b>		<b>Liens avec projets régionaux ou/et</b>	

<p>Equipe mobile créée  Nombre de contact des équipes mobiles et lieux  Nombre de contact par zone territoriale de la MDA  Nombre Micro-structure active</p>	<p><b>territoriaux</b></p> <p><b>PRS Occitanie 2022 :</b>  Optimiser l'écoute et l'accueil des jeunes, p. 245 (=MDA)  Améliorer le diagnostic précoce et renforcer la prise en charge des troubles psychiatriques chez les enfants et les adolescents (p 240)  Etendre les équipes mobiles adolescents complexes (p243)  Développer les microstructures pour la prise en charge des patients présentant des addictions (p24)</p> <p><b>PRAPS Occitanie 2022 :</b> Développer l'aller-vers : renforcer le rôle et les missions des EMPP</p> <p><b>Feuille de route santé mentale et psychiatrie :</b>  Mettre en place une expérimentation Ecout'émoi (jeunes 11-21 ans)</p> <p><b>PMS CHAC :</b>  Fiche n°5 : projet psychiatrie adolescents  Fiche n°15 : développer des installations de télémédecine  Fiche n°20 : créer une équipe mobile territoriale de psychiatrie du sujet âgé  Fiche n°22 : Projet psychiatrie et réadaptation gériatrie : constituer une équipe mobile territoriale pouvant intervenir sur l'ensemble des structures du département</p>
--	---

## **AXE III COORDINATION / PARCOURS**

### **Favoriser les parcours de vie/de soins au sein du territoire**

Malgré la persistance de clivages entre le sanitaire et le médico-social ainsi qu'entre l'hôpital et la médecine de ville, la coordination entre de nombreux acteurs du territoire existe véritablement. Elle repose essentiellement sur des relations interpersonnelles et des réseaux de proximité en s'appuyant sur des outils propres à chacun. Cette coordination apparaît donc comme imparfaite pour favoriser des parcours de santé mentale au sein d'une société inclusive : elle nécessite donc d'être formalisée, d'autant plus que des ruptures aux âges clés de l'existence ou lors de changements de modalités de prise en charge sont recensées.

Toutefois, ce constat nous a permis quand même de relever que les présences de MSP et d'un CLSM favorisent le décloisonnement entre professionnels et institutions.

#### **Fiche 8. Promouvoir le case management**

- 8.1. Réaliser un état des lieux précis sur département
- 8.2. Intégrer un gestionnaire de cas complexes (GCC)
- 8.3. Déployer les formations

#### **Fiche 9. Développer des programmes d'accompagnement destinés aux familles**

- 9.1. Mettre en place programmes spécifique aux TSA, ou handicaps rares
- 9.2. Améliorer et créer des dispositifs d'enseignement et de scolarisation en milieu hospitalier
- 9.3. Créer et identifier des structures de répit

#### **Fiche 10. Promouvoir la Réhabilitation Psycho-Sociale (RPS) et impulser les programmes d'Education Thérapeutique du Patient (ETP)**

- 10.1. Etendre la formation continue des professionnels en Education Thérapeutique du Patient
- 10.2. Créer des logements inclusifs et faciliter l'accession
- 10.3. Déployer l'accessibilité à l'emploi

<b>AXE 3</b>  <b>COORDINATION / PARCOURS</b>	Fiche n° 8  <b>Promouvoir le case management</b>		
	<u>Pilotes durant le PTSM</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CHAC</li> <li>• APAJH</li> </ul>		
<i>Objectifs Spécifiques</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un programme de formation systématique au case management pour les nouvelles actions financées par l'ARS, notamment pour les créations de dispositifs intégrés (adolescents complexes, réinsertion et réhabilitation psychosociale...)</li> <li>• Développement de la méthodologie de case management pour les situations complexes</li> </ul>			
<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Actions</i>	<b>Opérateurs Partenaires</b>	<i>Echéances</i>
<b>8.1 Réaliser état des lieux</b>	8.1.1 Créer un groupe de travail	<b>-ARS CHAC</b> - Ensemble des acteurs - Université de Tours	2021
	8.1.2 Réaliser grille de recueil de données		
	8.1.3 Etablir des propositions		
<b>8.2 Intégrer un gestionnaire de cas complexe</b>	8.2.1 Rédiger une fiche de poste	<b>- Université de Tours</b>	2022
	8.2.2 Organiser le recrutement		
	8.2.3 Former le GCC au case management (Université de Tours)		
<b>8.3 Déployer les formations pour les professionnels</b>	8.3.1 Favoriser la mise en place formation sur les structures		2023
<b>Indicateurs :</b>  Nombre d'acteurs de santé formés au case management Nombre de projets avec une méthodologie de case Management Nombre de patient suivis par le GCC Taux de satisfaction des partenaires, parties prenantes		<b>Liens avec projets régionaux ou/et territoriaux</b>  PRS Occitanie 2022 : Promouvoir le case management et l'approche multi institutionnelle en santé mentale, p 129	

<b>AXE 3</b>  <b>COORDINATION / PARCOURS</b>	Fiche n° 9  <b>Développer des programmes d'accompagnements destinés aux familles</b>		
	<u>Pilotes durant le PTSM</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CHAC</li> <li>• APAJH</li> <li>• DDCSPP</li> </ul>		
<i>Objectifs Spécifiques</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir sur la compréhension des pathologies pour les familles</li> <li>• Soutenir les dispositifs d'enseignement pour l'enfant</li> </ul>			
<i>Objectifs opérationnels</i>	Actions	<b>Opérateurs Partenaires</b>	<i>Echéances</i>
<b>9.1 Mettre en place programmes spécifiques aux TSA, et/ou handicaps rares</b>	9.1.1 Formation et soutien aux aidants des personnes avec TSA	Associations dédiées aux TSA	Durant PTSM
<b>9.2 Améliorer et créer des dispositifs d'enseignement et de scolarisation en milieu hospitalier</b>	9.2.1 Développer l'inclusion scolaire et/ou la scolarisation en milieu hospitalier	- CHAC	Durant PTSM
<b>9.3 Créer et identifier des structures de répit</b>	9.3.1 Création d'une maison d'accueil temporaire dédiée aux personnes avec TSA (enfants ; adultes)	- CHAC - Associations -	2024
	9.3.2 Renforcer le soutien aux familles d'accueil thérapeutique et promouvoir ce dispositif	- Unafam 09 - CHAC	Durant PTSM
<b>Indicateurs :</b>  Nombres de programmes mis en place Nombre d'enseignants en milieu scolaire Nombre de patients scolarisés Lieux de répit identifiés		<b>Liens avec projets régionaux ou/et territoriaux</b> <b>PRS OCCITANIE 2022 :</b> Développer des dispositifs de scolarisation et d'enseignement (p199) Créer et identifier des structures de répit (p.203) Développer de programmes d'accompagnement destinés aux familles et aux aidants de personnes porteuses de TSA ou de handicaps rares (PS 1.3 PPSH)	

<b>AXE 3</b>  <b>COORDINATION / PARCOURS</b>	Fiche n° 10  <b>Promouvoir la réhabilitation sociale et Impulser programmes ETP</b>		
	<u>Pilotes durant le PTSM</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CHAC</li> <li>• APAJH</li> <li>• DDCSPP</li> </ul>		
<i>Objectifs Spécifiques</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'autonomie des personnes souffrant de pathologie mentale par le logement et l'emploi</li> <li>• Développer les habilités sociales</li> </ul>			
<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Actions</i>	<i>Opérateurs Partenaires</i>	<i>Echéances</i>
<b>10.1 Etendre la formation continue des professionnels en Education Thérapeutique du Patient</b>	10.1.1 Former des professionnels de santé à l'ETP en santé mentale	- <b>CHAC /ARS</b>	Durant PTSM
<b>10.2 Créer des logements inclusifs et faciliter l'accèsion</b>	10.2.1 Créer des logements inclusifs pour personnes présentant des TND dont les TSA, pour personnes malades psychiques	- <b>DDCSPP ARS</b> - Associations SATED09, Autisme Ariège - CHAC - Unafam, Udaf09 - ADAPEI - APAJH	Durant PTSM
	10.2.2 Améliorer l'accès et le maintien des personnes souffrant des pathologies psychiatriques dans un logement autonome Prendre en compte l'expérience de projets existants	- <b>DDCSPP ARS</b> - Pension de famille - Services d'aides : SAMSAH, SAVS, PCPE, SAD ...) Associations GEM	Durant PTSM
<b>10.3 Déployer l'accessibilité à l'emploi</b>	10.3.1 Améliorer et renforcer l'accès à l'emploi des personnes avec TND et troubles psychiques	- <b>MDPSH</b> - ADAPEI (emploi accompagné) - APAJH - Association de familles - Unafam	Durant PTSM

<p><b>Indicateurs :</b></p> <p>Nombre de professionnels formés  Nombre création appartements inclusifs  Nombre de personnes prises en charges</p>	<p><b>Liens avec projets régionaux ou/et territoriaux</b>  <b>PRS Occitanie 2022 :</b> Promouvoir la réhabilitation médicosociale (p252)  Promouvoir l’habitat inclusif (p200)  Mettre en œuvre le dispositif d’emploi accompagné (PS 3.3 PPSH)</p> <p><b>Feuille de route santé mentale et psychiatrie :</b>  développer une offre de réhabilitation psycho sociale  Améliorer l’accès et le maintien des personnes dans un logement autonome ou accompagné (habitat inclusif, stratégie quinquennale pour le logement d’abord, et la lutte contre le sans-abrisme, renforcer l’accompagnement adéquat dans le logement)</p>
---	---

## **AXE IV CITOYENNETE / LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION**

### **Permettre l'accès à une pleine citoyenneté dans une société inclusive**

La lutte contre la stigmatisation des patients / usagers psychiatriques, du handicap psychique et des migrants reste d'actualité. La population et les professionnels doivent donc être sensibilisés afin de modifier les préjugés de dangerosité, d'incompréhension et d'incurabilité des troubles mentaux.

Néanmoins au cours du diagnostic, les patients ont plutôt exprimé que leurs droits étaient respectés. De même, l'existence de 3 GEM et la mise en place de programme d'ETP sur notre territoire participent à la promotion de la citoyenneté. L'action des associations d'aide aux familles et aux patients / usagers est à souligner.

#### **Fiche 11 Développer la communication dans l'espace public**

- 11.1. Etablir prioritairement un plan de communication départemental (en intégrant les actions et programmes déjà menés)
- 11.2. Permettre le déploiement de cette communication
- 11.3. Evaluer en continu les actions menées

#### **Fiche 12 Travailler avec les élus des collectivités territoriales**

- 12.1 Faire connaître aux élus locaux les dispositifs de soins et les procédures d'hospitalisation
- 12.2 Relayer les informations et les actions en Santé mentale auprès des collectivités territoriales
- 13.3 Inclure la Santé Mentale dans les CLS en créant des CLSM

#### **Fiche 13. Mettre en valeur les potentiels des personnes ayant des difficultés psychiques**

- 13.1 Etablir prioritairement un repérage des initiatives culturelles, artistiques et sportives au niveau départemental, régional et national
- 13.2 Permettre la valorisation des expériences les plus emblématiques
- 13.3 Evaluer la richesse des actions et des initiatives
- 13.4 Cordonner les GEM du territoires

<b>AXE 4</b>  <b>Citoyenneté / Lutte contre la stigmatisation</b>	Fiche n° 11  <b>Développer la communication dans l'espace public</b>		
	<u>Pilotes durant le PTSM</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• UNAFAM 09</li> <li>• CHAC</li> <li>• Contrats locaux de Santé du département (Communauté de Communes du Pays de Tarascon et du Couserans Pyrénées)</li> </ul>		
<i>Objectifs Spécifiques</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifier l'approche et le regard citoyen sur la santé mentale dans le but d'agir sur les comportements.</li> </ul>			
<i>Objectifs opérationnels</i>	Actions	Opérateurs Partenaires	<i>Echéances</i>
<b>11.1 Etablir prioritairement un plan de communication départemental (en intégrant les actions et programmes déjà menés)</b>	11.1.1 Constituer une Equipe Projet chargée de choisir les contenus, de définir les supports et les modalités d'action, et de les évaluer.	- Acteurs compétents en communication et en Santé Mentale - Représentants des usagers dont les GEM - <b>UNAFAM</b>	Durant la durée du Projet Territorial de Santé Mentale
<b>11.2 Permettre le déploiement de cette communication</b>	11.2.1 Identifier et mobiliser les moyens nécessaires humains et financiers	- Equipe Projet du plan de communication - Financeurs du champ de la santé mentale. - Institutions, structures et établissements concernés par la santé mentale. - <b>UNAFAM</b>	Durant PTSM
	11.2.2. Déployer les actions des SISM		
	11.2.3 Accompagner la communication des GEM	Equipe Projet créée	Durant PTSM
<b>11.3 Evaluer en continu les actions menées</b>	11.3.1 Recenser les points forts de ces actions et définir des axes d'amélioration.	-Equipe Projet créée du Plan de communication	Durant PTSM

<b>Indicateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de réunions de l'équipe projet et composition</li><li>- Nombre d'actions de communication menées</li><li>- -Nombre de partenaires et de publics et leur diversité</li><li>- Nombre et nature des modifications apportées au plan de communication</li><li>- Fréquentation des Sism</li></ul>	<b>Liens avec projets régionaux ou/et territoriaux</b>  PRS Occitanie 2022 et Ma Santé 2022 Feuille de route Santé mentale et Psychiatrie
--	--

Fiche n° 12			
<b>AXE 4</b>	<b>Travailler avec les élus des collectivités territoriales</b>		
<b>Citoyenneté / Lutte contre la stigmatisation</b>	<u>Pilotes durant le PTSM</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• UNAFAM 09</li> <li>• CHAC</li> <li>• Contrats locaux de Santé du département (Communauté de Communes du Pays de Tarascon et du Couserans Pyrénées)</li> </ul>		
<i>Objectifs Spécifiques</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et sensibiliser les élus des collectivités locales</li> </ul>			
<i>Objectifs opérationnels</i>	Actions	<b>Opérateurs Partenaires</b>	<i>Echéances</i>
<b>12.1 Faire connaître aux élus locaux les dispositifs de soins et les procédures d'hospitalisation</b>	12.1.1 Elaborer une information orientée vers les élus locaux concernant les problèmes qu'ils rencontrent	-CHAC - Unafam - Représentants des élus (CLSM)	septembre 2021
	12.1.2 Proposer cette information aux élus locaux (les dispositifs de soins, les procédures d'hospitalisation)	<i>Idem</i>	Janvier 2022
<b>12.2 Relayer les informations et les actions en Santé mentale auprès des collectivités locales</b>	12.2.1 Identifier un référent santé mentale sur les principales collectivités territoriales pour l'associer aux travaux en santé mentale	- <b>Coordonnateurs CLS,</b> - Centre gestion - Médecine du travail	2021/2022
	12.2.2 Diffuser via les médias internes aux collectivités les informations générales et du territoire	<b>Coordonnateurs CLS, Ireps</b>	Durant PTSM
<b>12.3 Inclure la Santé Mentale dans les CLS</b>	12.3.1 Intégrer dans chaque CLS un volet santé mentale et la création d'un CLSM (CLS en cours et à venir)	- <b>Collectivités locales</b> - <b>ARS</b>	Durant PTSM
<b>Indicateurs :</b>		<b>Liens avec projets régionaux ou/et territoriaux</b>	
Nombre d'information dispensées Implication des CLSM existants Nombre de référents santé mentale nommés		PRS Occitanie 2022 : Feuille de route Santé mentale et psychiatrie : Renforcer les compétences psycho-sociales (SISM, rôle CLSM) Lutter contre la stigmatisation (évolution des missions des CLSM, prévention des conduites suicidaires)	

<b>AXE 4</b>  <b>Citoyenneté/ Lutte contre la stigmatisation</b>	Fiche n° 13		
	<b>Mettre en valeur les potentiels des personnes ayant des difficultés psychiques</b>		
<u>Pilotes durant le PTSM</u>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• UNAFAM 09</li> <li>• CHAC</li> <li>• Contrats locaux de Santé du département (Communauté de Communes du Pays de Tarascon et du Couserans Pyrénées)</li> </ul>			
<i>Objectifs Spécifiques</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire connaître les capacités artistiques et sportives des personnes ayant des troubles psychiques</li> <li>• Mettre en exergue les capacités des personnes ayant des difficultés mentales</li> </ul>			
<i>Objectifs opérationnels</i>	Actions	<b>Opérateurs Partenaires</b>	<i>Echéances</i>
<b>13.1 Etablir prioritairement un repérage des initiatives culturelles, artistiques et sportives au niveau départemental, régional et national</b>	13.1 .1 Constituer un groupe opérationnel en charge de recenser les programmes d’actions institutionnels existants et d’assurer le suivi de cette fiche action	<b>- Unafam09</b> - Associations d'usagers - GEM - Structures et établissements - Associations sportives/culturelles / artistiques - DRAC - ARS - Education Nationale, service Jeunesse, de l’engagement et du sport	Durée PTSM
	13.1.2 Solliciter les associations culturelles, artistiques et sportives		
	13.1.3 Lancer un appel à manifestation d’intérêt		
<b>13.2 Permettre la valorisation des expériences les plus emblématiques</b>	13.2.1 Etablir des partenariats pour développer des lieux d’exposition et de rencontre	Idem	Durant PTSM
<b>13.3 Evaluer la richesse des actions et des initiatives</b>	13.3.1 Construire des outils d’identification des actions et de leur promotion	Idem	Durant PTSM
<b>13.4 Coordonner les GEM du territoire</b>	13.4.1 Mettre en place au moins 3 réunions annuelles de coordination	<b>-ARS / Ireps</b> - GEM (s) APEA	Durant PTSM
	13.4.2 Soutenir l’analyse des pratiques et accompagner à l’amélioration du dispositif GEM		
<b>Indicateurs :</b>		<b>Liens avec projets régionaux ou/et territoriaux</b>	
-Nombre d’initiatives intégrées dans le droit		PRS OCCITANIE 2022	

commun, leur nature, leur variété et leur fréquence.	MA SANTE 2022 -Feuille de route nationale santé mentale et psychiatrie
--	---

## ACTIONS SPECIFIQUES

<b>Actions spécifiques</b>	Fiche n° 14		
	<b>Eviter les ruptures de parcours des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) en renforçant leur accompagnement tout au long de leur vie</b>		
<u>Pilotes durant le PTSM</u>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHAC</li> <li>• ARS</li> </ul>			
<i>Objectifs Spécifiques</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimiser l'accompagnement des personnes présentant des TSA tout au long de leur vie pour éviter des ruptures de parcours pour les neuf objectifs déclinés ci-dessous en renforçant le partenariat en lien avec la déclinaison de la stratégie nationale et régionale pour l'autisme</li> </ul>			
<i>Objectifs opérationnels</i>	Actions	<i>Opérateurs Partenaires</i>	<i>Echéances</i>
<b>14.1 Accompagner les enfants et adolescents</b>	14.1.1 Renforcer le dépistage existant, en formant et diffusant les outils de diagnostic et d'évaluation auprès des professionnels libéraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CRA Midi Pyrénées</li> <li>- CAMPS</li> <li>- <b>CHAC</b></li> <li>- Médecins pédopsychiatres</li> <li>- Psychologues libéraux</li> <li>- Psychomotriciens libéraux</li> <li>- SAPSH APAJH</li> </ul>	Durant le PTSM
	14.1.2 Déployer l'accompagnement de la maternelle à l'université Préparer le passage de niveau avec tous les partenaires Former tous les AVS aux particularités des TSA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Education Nationale</li> <li>- CDAPH</li> <li>- Collectivités territoriales</li> <li>- CRA</li> <li>- ESMS</li> <li>- PCPE Sessad</li> <li>- <b>Sated 09 Ariège Autisme</b></li> <li>- SAPSH APAJH</li> </ul>	
	14.1.3 Lister et utiliser les réseaux existants pour le soutien à domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SAMSAH</li> <li>- Autisme Ariège</li> <li>- SAVS ; Sessad</li> </ul>	

		- SAAD - PCPE SAPSH APAJH	
<b>14.2 Accompagner les adultes</b>	14.2.1 Créer une procédure de diagnostic pour adultes avec TSA pour réduire le repérage tardif	--médecin psychiatre ou neurologue libéraux -psychologues ; psychomotriciens libéraux CRA Midi Pyrénées	2022
	14.2.2 Introduire dans les formations les connaissances sur TSA Organiser des journées d'échanges sur le thème de l'autisme Diffuser régulièrement de l'information dans les différents réseaux du territoire	ARS IREPS Ordre des médecins, dentistes, Kin... ; Facultés et écoles de formation des paramédicaux CLS Maisons de santé CRA Associations de familles Organismes de formation (SATED09) APAJH	Durant PTSM
	14.2.3 Rendre l'insertion professionnelle effective, par une anticipation à la sortie du système scolaire, en recherchant des solutions intermédiaire entre scolarité et emploi, et travaillant avec la médecine du travail, pour aménagement.	<b>Mission locale</b> <b>Education nationale</b> CDAPH RAPT PCPE APAJH Cap emploi Structures sanitaires et médico-sociales Médecine du travail SESSAD Emploi accompagné SAVS SAMSAH... ASPI- Friendly (parcours université) Professionnels libéraux	Durant PTSM
<b>14.3 Accompagner les aidants</b>	14.3.1 Proposer une formation à tous les aidants recensés, qu'ils soient professionnels ou familiaux Mettre en place des lieux et temps de répit et d'accompagnement à domicile, des aidants familiaux	Psychologues, CRA Autisme Ariège <b>SATED09</b> Organismes de formation SAAD TSA Ariège Assistance Dispositif CAPP (CRA) APAJH	Durant PTSM

<b>14.4 Accompagner de façon spécifique les personnes TSA avec co-morbidités psychiques ou situations complexes</b>	14.4.1 Finaliser les procédures (référénts parcours) et conventions entre les secteurs du sanitaire, du médico-social et des associations de familles concernées - Repérer les intervenants pivots et identifier les réponses spécialisées	PAPT PCPE APAJH SAAD TSA Ariège Assistance	Durant PTSM
<b>14.5 Favoriser le maintien à domicile, et l'inclusion sociale</b>	14.5.1 Soutenir les personnes dans le maintien dans leur lieu de vie en développant et en maintenant leurs compétences d'autonomie Favoriser la création de logements inclusifs Accompagner les personnes pour favoriser leur inclusion sociale dans tous les domaines	MDPSH ARS CD SAAD TSA Ariège Assistance GEM Autisme PCPE AUTISME <b>SATED09</b> SAVS : SAMSAH <b>Autisme Ariège</b> <b>APAJH</b>	Durant PTSM
<b>Indicateurs :</b>  Suivi du nombre de personnes diagnostiquées Age des personnes diagnostiquées Suivi du nombre de conventionnements		<b>Liens avec projets régionaux ou/et territoriaux</b>  - PRS OCCITANIE 2022 : engagement/action structurante cible - MA SANTE 2022 : chantier/projet cible - Stratégie nationale autisme	

Missions	Référents groupe de travail durant élaboration PTSM	Pilotes pour les 5 ans	Opérateurs de l'action	2021
<b>Axe1 : Repérage et orientation</b>	<b>Arielle Piccinini Ireps Occitanie Jean Pierre Sablé CD09</b>	<b>CHAC - IREPS - MDPSH/CD 09</b>		
<b>Fiche action n°1: Sensibilisation, Information, Formation</b>			<b>ARS</b>	
Action 1.1 : Répertoire tout ce qui concerne les dispositifs de proximité (département) y compris associatifs			<b>ARS via santé.fr</b>	
Action 1.2 Diffuser et alimenter régulièrement les espaces d'informations			ARS - IREPS	
Action 1.3 Créer des espaces d'information, de sensibilisation et de formation pour les différents acteurs (professionnels, usagers, citoyens)				
Action 1.4 Déployer sur le département les formations régionales à la prévention de la crise suicidaire			ARS-MSA	
<b>Fiche action n°2: Repérage précoce de la souffrance en périnatalité</b>			<b>CHAC : Dr DEJEAN</b>	
Action 2.1. Créer un groupe pilote				
Action 2.2. Créer un réseau de repérage et d'orientation				
Action 2.3. Améliorer le travail de repérage et de prévention auprès des populations à risques				
Action 2.4. Sensibiliser les acteurs de 1ère ligne au repérage des situations de souffrance en périnatalité				
<b>Fiche action n°3: Pair et / ou Aidants</b>			<b>CHAC - MDA</b>	
Action 3.1. Développer un dispositif de soutien aux jeunes aidants, en lien avec la MDA			CHAC MDA	
Action 3.2. S'appuyer sur les dispositifs existants (ex :Réseau PAIR d'Autisme Ariège)			Sated 09	
Action 3.3 Développer les liens avec associations d'aidants			UNAFAM09	

## Axe 2 : Accès aux soins

Serge Gelabert CPAM  
Florence Rodez DDARS

CPAM - CHAC

### Fiche action n°4: Favoriser le travail en coordination

Action 4.1. Améliorer le repérage et l'orientation spécifique de la personne

CHAC - Professionnels de santé du 1er recours

Action 4.2. Mieux prendre en charge les soins somatiques des personnes souffrant de troubles mentaux

CHAC - Professionnels de santé du 1er recours

Action 4.3. Développer l'utilisation du DMP pour tous les acteurs

CPAM-ARS

### Fiche action n°5 : Rapprocher les acteurs en charge de la santé mentale

Action 5.1. Créer des permanences de CMP dans les MSP

CHAC-ARS- MSP du département

Action 5.2. Créer un maillage d'Infirmiers en Pratiques Avancées au sein des CMP pouvant coordonner les parcours de soins

CHAC-ARS

Action 5.3. Créer des conventions de partenariats pour la prise en charge somatique Centres d'Examen de Santé de la CPAM/ médecins de ville/Psychiatrie

CPAM

### Fiche action n° 6 : Réduire les délais d'attente

Action 6.1. Organiser des formations décrochées

Action 6.2. Développer la télé médecine

Action 6.3. Utiliser des supports connectés

### Fiche action n°7 : Développer l'aller vers

Action 7.1. Créer une équipe mobile « Adolescents en situation complexe » sur l'ensemble du département

CHAC

Action 7.2. Déployer la MDA en articulation avec PAEJ sur tout le département

MDA

Action 7.3 Déployer une équipe mobile géronto-psy

CHAC - CHIVA

Action 7.4 Renforcer « l'aller vers » des PASS/EMPP

CHAC- CHIVA

Action 7.5 Créer des microstructures addiction au sein des MSP

ARS

<b>Axe 3 : Coordination /Parcours</b>	Stéphane Samson Chac Roseline Mailhol DDARS	DDCSPP APAJH CHAC
<b>Fiche action n°8 : Promouvoir le case management</b>		
<p>Action 8.1. Réaliser un état des lieux précis sur département</p> <p>Action 8.2 Intégrer un gestionnaire de cas complexes (GCC)</p> <p>Action 8.3. Déployer les formations</p>		
<b>Fiche action n°9 : Développer des programmes d'accompagnement destinés aux familles</b>		
<p>Action 9.1. Mettre en place programmes spécifique aux TSA, ou handicaps rares</p> <p>Action 9.2. Améliorer et créer des dispositifs d'enseignement et de scolarisation en milieu hospitalier</p> <p>Action 9.3. Créer et identifier des structures de répit</p>		
<b>Fiche action n° 10 : Promouvoir la Réhabilitation Psycho-Sociale (RPS) et impulser les programmes d'Education Thérapeutique du Patient (ETP)</b>		
<p>Action 10.1. Etendre la formation continue des professionnels en Education Thérapeutique du Patient</p> <p>Action 10.2. Créer des logements inclusifs et faciliter l'accession</p> <p>Action 10.3. Déployer l'accessibilité à l'emploi</p>		
<b>Axe 4 : Citoyenneté / Lutte contre la stigmatisation</b>	Anne Marie Gladieux UNAFAM Charly Ducongés CHAC Roseline Mailhol DDARS	UNAFAM - CHAC - Les CLS du département : Com Com Tarascon et Saint Girons
<b>Fiche action n° 11 : Développer la communication dans l'espace public</b>		
<p>Action 11.1. Etablir prioritairement un plan de communication départemental</p> <p>Action 11.2. Permettre le déploiement de cette communication</p> <p>Action 11.3. Evaluer en continu les actions menées</p>		

ARS-CHAC

ARS  
ARS - DDCSPP  
MDPSH

UNAFAM

**Fiche action n° 12 : Travailler avec les élus des collectivités territoriales**

CLS / CLSM

Action 12.1. Faire connaître aux élus locaux les dispositifs de soins et les procédures d'hospitalisation

Action 12.2. Relayer les informations et les actions en Santé mentale auprès des collectivités territoriales

Action 12.3. Inclure la Santé Mentale dans les CLS en créant des CLSM

ARS et Collectivités territoriales

**Fiche action n° 13 : Mettre en valeur les potentiels des personnes ayant des difficultés psychiques**

UNAFAM

Action 13.1. Etablir prioritairement un repérage des initiatives culturelles, artistiques et sportives au niveau départemental, régional et national

Action 13.2. Permettre la valorisation des expériences les plus emblématiques

Action 13.3. Evaluer la richesse des actions et des initiatives

Action 13.4. Coordonner les GEM du territoire

**Actions spécifiques**

Abel fernandez Sated 09  
Autisme Ariège  
Arielle Piccinini Ireps  
occitanie

CHAC

APAJH et SATED 09

**Fiche action n° 14 : Eviter les ruptures de parcours des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) en renforçant leur accompagnement tout au long de leur vie**

Action 14.1. Accompagner les enfants et adolescents

Action 14.2. Accompagner les adultes

Action 14.3. Accompagner les aidants

Action 14.4 Accompagner de façon spécifique les personnes TSA avec co-morbidités psychiques ou situations complexes

Action 14.5. Favoriser le maintien à domicile, et l'inclusion sociale